

## **COMPTE-RENDU DU COMITE DE QUARTIER PLATEAU**

**Le 4 octobre 2017**

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte-rendu des actions menées
- Présentation du projet de reconstruction de la maison de quartier Albert Sarraut
- Réforme du stationnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018
- Questions diverses

Le 18 juin 2017, Monsieur Robin REDA a été élu Député de la 7<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne. Conformément à la loi sur le non-cumul des mandats et à l'occasion d'un Conseil Municipal extraordinaire, le 4 juillet 2017, Robin REDA a démissionné de ses fonctions et Monsieur Michel PERRIMOND a été élu Maire de Juvisy-sur-Orge.

Lors de ce Conseil Municipal, Monsieur Jean-Louis RIONDET, alors conseiller délégué à la démocratie participative et à l'initiative citoyenne, a été élu Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse.

C'est désormais Robin REDA, conseiller municipal, qui est chargé d'animer les conseils de quartiers avec le Maire et les élus.

### **Compte-rendu des actions menées**

- Square Henri Barbusse : Terminé
- Sente des Ecoles : Terminé
- Square Mendès France : Arbres fruitiers plantés devant les deux murs
- Panneau numérique : en attente implantation avec reprise de celui de l'espace Lurçat, opération de génie civil sur 2018.
- Mobilier urbain : diverses opérations menées de remplacement ou de création (Henri Barbusse et Gabriel Péri).
- Pour rappel : Rénovation totale de la rue Paul DOUMER, rénovation de la rue Camille DESMOULINS sur Juvisy sur Orge, Rénovation de la Chaussée rue des Palombes sur Juvisy sur Orge d'Henri BARBUSSE à Albert SARRAUT).

## **Présentation du projet de reconstruction de la maison de quartier Albert Sarraut**

Le fruit des efforts de gestion de la municipalité des trois dernières années et le soutien financier du Conseil Départemental offrent la possibilité aux élus de s'interroger sur de nouveaux investissements. La municipalité envisage ainsi la destruction de la maison de quartier Sarraut et la reconstruction d'un équipement accessible, polyvalent qui pourrait accueillir les différentes activités associatives et certaines activités périscolaires.

Un premier projet a été présenté lors du comité de quartier. Celui-ci est une base de travail qui débouchera sur des réunions plus spécifiques avec les riverains, les juvisiens qui le souhaitent et les associations utilisatrices de l'équipement.

La démolition de la maison de quartier Sarraut devrait avoir lieu à la rentrée scolaire prochaine (septembre 2018). Certaines associations et les activités périscolaires ont déjà été déplacées dans l'annexe de la poste, située juste en face de la maison de quartier Sarraut. La municipalité fera des propositions de créneaux dans d'autres locaux aux autres associations avant la rentrée scolaire et pendant le temps des travaux, soit une année.

## **Réforme du stationnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Aujourd'hui la verbalisation du stationnement est liée à l'exercice d'un pouvoir de police et le non-paiement immédiat de tout ou partie du droit de stationnement constitue une infraction pénale (contravention de première classe) sanctionnée par une amende de 17€.

La législation en matière de réglementation de stationnement changera au mois de janvier 2018 et prévoit la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur la voie publique.

Les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour se conformer à ces nouvelles dispositions. Il revient alors au Conseil Municipal de :

- Déterminer les zones payantes, les zones bleues et les zones gratuites
- Fixer les tarifs des horodateurs en zones payantes
- Fixer le montant du forfait (ex-amende) encouru en cas de non-paiement à l'horodateur ou de dépassement de la durée autorisée de stationnement.

## **Fonctionnement des comités de quartier et débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018**

La ville de Juvisy-sur-Orge a impulsé une démarche de démocratie participative innovante à partir de 2014, par la mise en place de comités de quartier au plus proche des préoccupations des habitants. En 2015, l'interactivité de ces réunions s'est renforcée par la mise en place d'une première mouture de « budgets participatifs ». L'objectif recherché était de sensibiliser les citoyens à la gestion

communale, de faire des choix partagés autour de priorités d'investissements et d'améliorer constamment le lien entre l'élu et l'habitant.

Chaque comité est présidé par le Maire, l'élu en charge de l'animation des comités de quartier, les représentants d'habitants (entre 4 et 6 selon les quartiers) et les représentants des associations de quartier (uniquement pour Seine et Plateau).

Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil Municipal attribuait une enveloppe de 40 000€ par quartier lors du vote du budget primitif. En avril/juin, chaque comité de quartier débattait en réunion publique de projets d'investissements de proximité compris dans l'enveloppe votée. Enfin, entre septembre et décembre, la municipalité décidait du projet à réaliser avec les représentants des habitants après vérification de la faisabilité par les services et enclenchait alors sa réalisation.

L'objectif pour les trois prochaines années est d'inverser le processus pour que le Conseil municipal valide *in fine* par le vote du budget les projets proposés par les habitants par quartier.

Les habitants continuent de débattre en réunion publique des comités de quartier des priorités d'investissements de proximité. Les représentants des habitants ou les associations de quartier peuvent remettre un projet d'investissement de proximité, détaillant alors les objectifs et un budget prévisionnel. L'administration évalue ensuite la faisabilité technique et financière de chaque projet.

Les projets validés par la municipalité sont ensuite soumis au vote des habitants. Une fois le projet choisi, celui-ci fait l'objet d'une inscription au budget d'investissement voté par le Conseil Municipal au titre de la « démocratie participative » et l'administration met en œuvre sa réalisation.

**Toutes les personnes qui souhaitent soumettre un projet peuvent remplir la fiche projet, jointe au compte-rendu, et la renvoyer au Cabinet du Maire, 6 rue Piver, Juvisy.**

### **Questions diverses :**

Les habitants ont interpellé le Maire et les élus sur les points suivants :

- Des tuiles ont été soulevées sous le passage des avions. Quelles sont les démarches à faire pour dénoncer le préjudice ?

Réponse de la Ville : seule une démarche collective peut être faite auprès d'ADP. Si d'autres riverains sont concernés, le Maire et le Député s'engagent à accompagner les démarches.

- Que sont devenus les locaux de la résidence Juliet Thomas ?

Réponse de la Ville : les locaux appartiennent à la Ville, il n'y a pas encore de projet spécifique car du matériel médical est encore sur les lieux.

- Les caniveaux ne sont pas toujours bien nettoyés

Réponse de la Ville : il ne faut pas hésiter à saisir Juvisy Proximité pour signaler ces manquements afin que la Ville puisse ensuite interpellier le prestataire qui désormais peut s'exposer à des pénalités.

- Pourquoi des ralentisseurs ne sont pas installés dans la rue Sarraut ?

Réponse de la Ville : Il s'agirait de l'installation de coussins berlinois et non de ralentisseurs qui génèrent beaucoup de nuisances. La Ville propose plutôt d'étudier la mise en place d'un stationnement en chicane qui permet de ralentir la vitesse des véhicules.

- De nombreuses nuisances, les vendredis et samedis, émanant l'établissement le Cosy sont constatés par les riverains. Outre le bruit, les clients se stationnement n'importe où, voire sur les bateaux des riverains. De nombreux appels ont été passés à la Police Nationale qui ne s'est jamais déplacée.

Réponse de la Ville : La Ville signalera lors de la prochaine cellule de veille le problème à la Police Nationale. Le Cosy a été verbalisé à plusieurs reprises. Les appels sont enregistrés par la Police Nationale, elle intervient sauf en cas d'urgence ailleurs. Cependant, il est vrai qu'il n'y a pas de communication auprès du riverain qui a signalé la nuisance après l'intervention, ce qui peut laisser croire qu'il n'y en a pas eu.

- Qu'en est-il de l'installation des compteurs Linky sur Juvisy ?

Réponse de la Ville : La Ville ne peut pas participer au débat technique, en revanche, elle peut adopter un principe de précaution. Pour permettre aux Juvisiens de choisir l'installation ou non des compteurs, la Ville a pris une délibération qui devrait pouvoir leur permettre de s'y opposer. Les habitants peuvent s'y référer en la téléchargeant sur le site internet de la Ville.

- Deux signalements :

Certains habitants ont constaté qu'un atelier de mécanique sauvage s'était installé au Cimetière Nouveau.

Réponse de la Ville : Le coupable a été trouvé et les démarches lancées pour faire cesser ces pratiques.

Les habitants ont dénoncé le démarchage agressif de SFR et se demandent si Orange ne peut pas venir commercialiser la fibre à Juvisy.

Réponse de la Ville : Les pratiques de SFR ont déjà été signalées cet été par le Maire et par le Député à la direction de SFR.

Pour rappel, la Ville ne peut favoriser d'opérateur notamment s'agissant de la commercialisation de contrats, en revanche, elle peut laisser les opérateurs qui le souhaitent informer les habitants de leurs propositions.